

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [belisle-josee-cssla-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/49f42c8e94d2942e0a93f2d7>

Date d'obtention : 2026-03-18 12:40:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Que c'est un encadrement et uniformisation des interventions. C'est une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués. Une limitation de la propagation des images/vidéos intimes. Le délai de traitement est de 4 jours. La majorité des jeunes impliqués dans le cas de sextage ont pu bénéficier d'une méthode alternative à la judiciarisation. Également, une augmentation du sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires. Il ne faut jamais consulter les images/vidéos pouvant correspondre à la pornographies juvénile. Avec la grille d'évaluation de l'incident, il est facile de déterminer la nature des images/vidéos partagées et ce sans devoir les regarder et ainsi compromettre l'intégrité physique et psychologique des élèves concernés et surtout de ne pas briser le lien de confiance. En utilisant l'aide-mémoire est un outil essentiel pour suivre les étapes préliminaires et les étapes à suivre dans le cas d'un acte impulsif ou malveillant. D'informer la police pour qu'il puisse faire le suivi. Toujours compléter la grille d'évaluation pour avoir un portrait global.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la grille évaluation a été faite pour les 3 mises en situations. Ils ont utilisé l'aide-mémoire. Ils ont rencontré chaque personne impliquée et on pris toutes les informations afin de pouvoir intervenir auprès des jeunes (4 éléments essentiels L'amorce, la nature, les intentions et l'étendue). Qu'il faut référer l'adulte au service de police puisqu'il ne s'agit pas d'un cas d'application de protocole Sexto et agir en conformité avec les directives de l'établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant de la part de l'instigateur. De le rencontrer et de confisquer son cellulaire.